

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 10 décembre 2024

**22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

**3 pouvoirs** :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

**Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

**Absents** : Sébastien FAURE

**Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance**

=====

**RESSOURCES HUMAINES**

**Ouverture d'un poste d'Adjoint Technique hebdomadaire annualisé**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
- Vu le budget
- Vu le tableau des emplois et des effectifs
- Considérant les besoins de recruter un poste d'Adjoint Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ De créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 un poste d'Adjoint Technique à 19h hebdomadaire annualisé
- ▶ Que les horaires ordinaires de travail de l'agent seront indiqués dans sa fiche de poste

- ▶ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-185 du 25 août 2000.
- ▶ Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer,
- ▶ De modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- ▶ D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024  
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Lucette ROCHER,

Le Président,  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20241223-13-DE

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire  
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers  
Acte certifié exécutoire  
mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48